

Déclinaison* des décisions sanitaires gouvernementales pour le sport (au 1^{er} novembre 2020)

1/2

CATÉGORIES	STATUT	ÉLÉMENTS OBJECTIVÉS
Pratique individuelle à l'exclusion de toute pratique collective et de toute proximité avec d'autres personnes	Autorisé avec attestation dérogatoire (1 personne, 1 km, 1 h, 1 fois/jour)	→ Remise en forme, sport santé, bien être / santé publique
Sportifs de Haut Niveau, Espoirs et collectifs nationaux, sportifs relevant du projet de performance fédéral (PPF) + encadrement Entraînements, compétitions, déplacements	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Continuité haute performance/professionnelle → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Suivi médical renforcé → Listes des athlètes éligibles disponible sur le serveur PSQS → Listes des entraîneurs de haut niveau disponible auprès des DTN → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Sportifs professionnels Entraînements, compétitions, déplacements	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Continuité pédagogique/professionnelle → Enseignement en présentiel lorsque l'activité le nécessite → Protocoles sanitaires renforcés et validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Établissements du ministère des Sports → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Stagiaires en formation continue et professionnelle aux métiers du sport et de l'animation	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Continuité haute performance/professionnelle → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Suivi médical renforcé → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Personnels accrédités pour les activités sportives à caractère professionnel (staff technique et médical, juges, arbitres, officiels, prestataires, etc.) Entraînements, compétitions, déplacements	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Nécessité d'assurer la continuité de la pratique sportive → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Activités physiques adaptées (APA) et parcours de soin → Suivi médical renforcé → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Personnes en situation de handicap ou disposant d'une prescription médicale d'activité physique adaptée (APA)	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Continuité pédagogique → Protocoles sanitaires renforcés → Pratiques adaptées au contexte sanitaire → Établissements scolaires → Les associations sportives scolaires, les sections sportives scolaires, les sections d'excellence sportives sont maintenues sous réserve qu'elles concernent les élèves du même groupe qu'à l'école
Sport à l'école & EPS	Autorisé	

* Soumise à la concertation des préfets et élus.
Mesures valables à partir du 30 octobre jusqu'au 1^{er} décembre 2020.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

CATÉGORIES	STATUT	ÉLÉMENTS OBJECTIVÉS
Accueil périscolaire	Autorisé	→ Unité de temps et de lieu → Continuité pédagogique → Protocoles sanitaires renforcés → Pratiques sportives adaptées au contexte sanitaire → Contribution des associations et éducateurs sportifs aux accueils collectifs de mineurs déclarés
Étudiants en STAPS	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Continuité pédagogique → Formation universitaire/professionnelle → Établissements scolaires/universitaires → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Établissements du ministère INSEP, CREPS et écoles nationales	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Continuité haute performance/professionnelle → Protocoles sanitaires validés
Sport associatif Entraînements et compétitions	Interdit	→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale, handicap) → Rassemblements interdits sur la voie publique
Piscines couvertes et plein air (tous modes d'exploitation)	Interdit	→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale, handicap)
Salles de sport privées	Interdit	→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale, handicap)
Manifestations sportives espace public	Interdit sauf pour les activités sportives à caractère professionnel/haut niveau (huis clos obligatoire)	→ Rassemblements interdits sur la voie publique
Pratique sportive en ERP X et PA	Interdit sauf pour les publics prioritaires (huis clos obligatoire)	→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale, handicap)
Vie associative (AG, BE...)	Autorisé Uniquement en dématérialisé	→ Garantir un dispositif de vote électronique sécurisé et fiable → Garantir un vote secret pour les élections et tout vote portant sur des personnes

